

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de
CHF 5'800'000.- destiné à financer les études en vue de la construction d'un nouveau
Gymnase du Chablais à Aigle**

1. PRÉAMBULE

La commission ad hoc s'est réunie le jeudi 7 novembre 2019 de 10h30 à 12h30 à la Salle de conférence, Bâtiment C, Hôpital Riviera-Chablais, à Aigle. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley, Circé Fuchs, Susanne Jungclaus Delarze et de MM. Nicolas Croci Torti, Fabien Deillon, Jean-Claude Glardon, Vincent Keller, Werner Riesen. La soussignée a été confirmée dans son rôle de présidente et de rapportrice.

Ont participé à la séance : Mmes Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), et Suzanne Peters, Directrice général adjointe, Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), ainsi que MM. Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), et Philippe Pont, Directeur général, Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

La commission a été nantie d'un document complémentaire à l'exposé des motifs et projet de décret, fourni par la DGIP (annexe 1). Elle a également reçu des courriers du Collectif de défense des intérêts des habitants du quartier de l'hôpital d'Aigle (annexe 2a), de l'Entente Aiglonne (annexe 2b) et de la Municipalité de Bex (annexe 2c).

La commission remercie Mme Marie Poncet Schmid pour l'excellence et la célérité de la prise des notes de séances.

2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Mme la Conseillère d'Etat relève que dans la planification des gymnases élaborée par le Conseil d'Etat, la construction du Gymnase du Chablais à Aigle est indispensable pour éviter une crise.

M. le Conseiller d'Etat rappelle que la croissance démographique dans le Chablais rend indispensable un nouveau gymnase dans l'Est vaudois. Le site de l'ancien hôpital Riviera-Chablais à Aigle a été choisi en raison de sa localisation, de sa taille et de sa disponibilité immédiate.

Si d'autres sites ont été examinés, ils ont été écartés : **ArmaSuisse n'est pas vendeur du site de l'arsenal fédéral à Aigle. En outre et dans l'éventualité où elle vendrait, la légalisation et la nouvelle affectation de la zone prendraient beaucoup de temps.** Or, la région a besoin du gymnase ces prochaines années. Le Conseil d'Etat a également renoncé au site de Bex pour des questions d'accessibilité et d'insuffisance de droits à bâtir.

S'agissant du site de l'ancien hôpital, il sera acheté à la fondation détentrice au prix de 4,5 millions de francs. La dépollution (matières inertes, remblais, amiante), assumée par la fondation, est comprise dans ce prix. L'Etat souhaitant être propriétaire de l'ensemble du périmètre, il achètera également à la commune d'Aigle

une parcelle adjacente (parcelle 1111). La commune se chargera de l'éventuelle dépollution et la Municipalité présentera au Conseil communal un préavis autorisant la vente de la parcelle.

La Commune financera l'aménagement d'un chemin réservé à la mobilité douce depuis la gare (environ 800'000 francs), sous réserve de la décision du Conseil communal.

3. DISCUSSION GÉNÉRALE ET EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

La commission a pris connaissance des différents courriers reçus et réalisé que le choix du site donnait lieu à des enjeux locaux importants. Les documents sont discutés et plusieurs questions sont posées aux conseillers d'Etat présents. Outre le site de Bex (moins vaste et moins aisément accessible en transports publics) et celui de l'ancien Arsenal d'Aigle (actuellement pas disponible à l'achat et pas légalisé en zone d'utilité publique), aucun autre site n'a été examiné.

La commission a ensuite examiné l'EMPD et formulé plusieurs demandes d'éclaircissement :

- Contraintes liées à l'OPAM (Ordonnance sur les accidents majeurs). Quels sont les choix constructifs d'ores et déjà effectués, sachant que le site subit des contraintes liées à OPAM limitant les constructions d'utilisation permanente. Il est répondu que la parcelle 1111, qui est concernée par l'OPAM, accueillera les infrastructures sportives et la partie située à proximité immédiate des rails accueillera les places de parc.
- L'accessibilité aux infrastructures sportives et au parking en dehors des heures scolaires cristallise les oppositions, notamment des riverains du site, puisque les salles seront prêtées aux sections locales. M. le Conseiller d'Etat précise que la majorité des personnes utilisatrices travailleront ou étudieront au gymnase. Les autres seront les membres des sociétés sportives à qui les infrastructures seront mises à disposition, ce qui est une pratique courante partout dans le canton. En outre, les aspects de sécurisation, d'accessibilité et de disponibilité du parking seront décidés avec la direction de l'école.
- L'absence de discussions avec le collectif est dommageable dans le sens d'un risque avéré que le projet subisse des retards en raison de recours. Il est répondu que le collectif n'en a jamais fait la demande formelle, sans doute en raison du fait que le projet n'est pas encore défini ni détaillé. Mais le Conseil d'Etat cherchera à pacifier la situation, lorsque le terrain sera acheté et le projet précisé. Il organisera des séances d'information avec le collectif, comme pour le gymnase de Payerne.
- Quid des conventions intercantionales actuelles avec le Valais (les jeunes de Monthey peuvent étudier à Burier et les jeunes d'Aigle peuvent étudier à Saint-Maurice) : les élèves valaisans pourront-ils étudier à Aigle ? La réalisation du gymnase d'Aigle, plus attractif que Burier pour les Valaisans, générera-t-elle un appel d'air ? Mme la Conseillère d'Etat répond que le gymnase d'Aigle répondra aux besoins du Chablais vaudois. Elle reconnaît l'attractivité du futur gymnase et assure que le nécessaire sera fait pour que la convention assure le respect des besoins vaudois. Une éventuelle collaboration avec Saint-Maurice surviendrait à long terme, vers 2030.
- Quel est le risque d'un éventuel surdimensionnement du gymnase d'Aigle en lien avec la valorisation de la formation duale et professionnelle, qui figure dans le Programme de législation 2017-2022 ? Il est répondu qu'il est urgent d'agir : le manque de places dans l'enseignement gymnasial se maintiendra jusqu'en 2021-2022, malgré l'agrandissement de Burier. En 2022-2023, la situation s'aggravera. Si le projet à Aigle ne se réalise pas, un millier d'élèves sera privé de places. La valorisation de la formation duale n'aura un effet qu'à long terme en augmentant le nombre d'apprentis en CFC et AFP. Cela diminuera le nombre de jeunes sans solution, d'élèves qui fréquentent l'école de la transition ou une autre structure de transition ou — c'est espéré — de gymnasiens qui échouent en fin de 1^{re} année. Mais pour l'instant, les chiffres ne révèlent aucun infléchissement du nombre d'élèves au gymnase. L'augmentation se poursuivra de toute façon en raison de la croissance démographique.
- À la question du choix des matériaux, M. le Conseiller d'Etat assure que des matériaux locaux — ou de provenance la plus proche — de même que les panneaux photovoltaïques feront partie du projet.

4. VŒU AU CONSEIL D'ETAT

Soucieux des délais de mise à disposition du nouveau gymnase, plusieurs commissaires ont relevé la nécessité d'entrer en contact avec le Collectif de défense des intérêts des habitants du quartier de l'hôpital d'Aigle pour empêcher ou limiter les blocages dont il pourrait être l'auteur. À l'unanimité de ses membres, la commission émet donc le vœu suivant au Conseil d'Etat :

« La commission souhaite que le Conseil d'Etat prenne langue rapidement avec le Collectif de défense des intérêts des habitants du quartier de l'hôpital d'Aigle dans le but de faire aboutir le projet le plus rapidement possible. »

En outre, la commission décide de l'envoi d'un communiqué de presse précisant la conclusion de ses travaux et explicitant la nécessité de répondre au manque de places ainsi que les raisons pour lesquelles la commission suit le Conseil d'Etat dans le choix du site.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES

L'article 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'article 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'article 3 est l'article d'exécution.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

Le projet de décret est accepté par 8 voix et 1 abstention en vote final.

7. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Lausanne, le 19 novembre 2019

*La rapportrice :
(Signé) Valérie Schwaar*

Annexes :

- Annexe 1 : Documentation complémentaire crédit d'étude. 595 – Gymnase du Chablais. Département des finances et des relations extérieures (DFIRE). Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) (2019).
- Annexe 2 a, b, c : courriers reçus par la commission.

L1. Documentation complémentaire crédit d'étude

595 – Gymnase du Chablais

Aigle
28.10.2019



Livrables, liste et avancement

Objet	état	date
A rapport de planification	V*	08.07.2019
B rapport de programmation	V	14.10.2017
C rapport de faisabilité	P	12.10.2019
D cahier des charges concours d'architecture ou AO		
E rapports du concours d'architecture ou AO		
F cahier d'avant-projet		
G cahier des charges concours intervention artistique		
H rapport de jury concours intervention artistique		
I cahier de projet		
J dossier de mise à l'enquête		
K cahier des charges de l'appel d'offre		
L documentation complémentaire crédit d'étude	V	28.10.2019
M dossier plans d'exécution		
N dossier d'ouvrage		
O plaquette architecturale		
P plaquette artistique		
Q dossier d'archivage		
Y fiche diagnostique		
Z dossier d'entretiens		

* Le rapport de planification (livrable A) correspond au rapport de planification des gymnases vaudois au 8.07.2019

Légende état : (P) provisoire, (V) validé, (M) Mise en ligne

Contenu

1	PLANS	4
1.1	Plan de situation.....	4
1.2	Images du site.....	4
1.3	Plan des parcelles à acquérir par l'Etat de Vaud	8
1.4	Plan sur la mobilité.....	9
1.5	Plan sur les contraintes OPAM	12
1.6	Affectations probables en fonction des risques OPAM	13

1 PLANS

1.1 Plan de situation



Périmètre des parcelles 1104, 1105, 1111 et des DP1152, DP1271

1.2 Images du site



Plan des angles de vue des images





Image 01 - Vue de l'arrêt Hôpital (ligne AOMC) en direction Aigle.



Image 02 - Vue de la parcelle 1111 et de l'habitation conservée située sur la parcelle 1112

595 – Gymnase du Chablais – Aigle
L1. Documentation complémentaire crédit d'étude



Image 03 - Vue de l'arrivée à l'angle nord-est depuis le Chemin de l'Hôpital



Image 04 - Vue du Ch. de l'Hôpital depuis l'angle nord-est de la parcelle 1104 en direction de la gare CFF



Image 05 - Vue des habitations unifamiliales au sud-ouest de la parcelle 1104

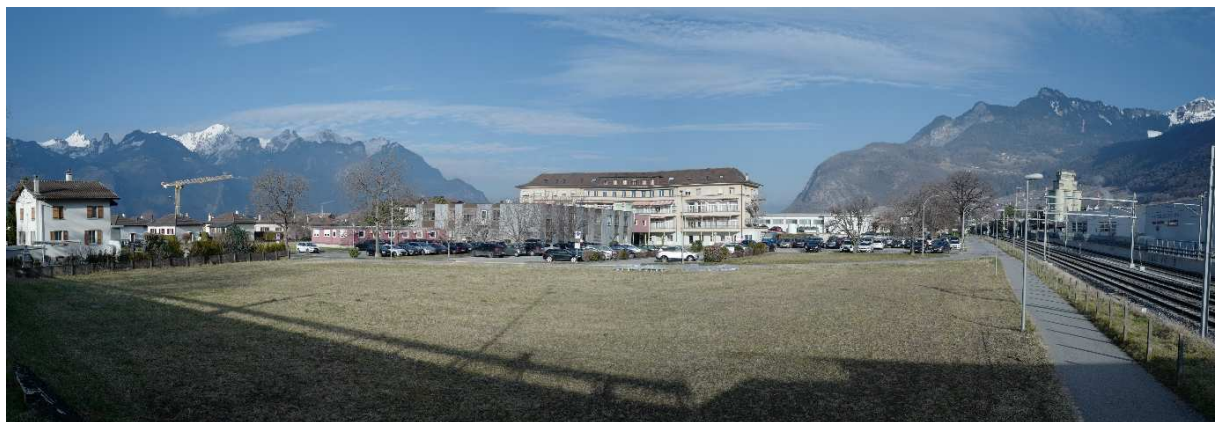
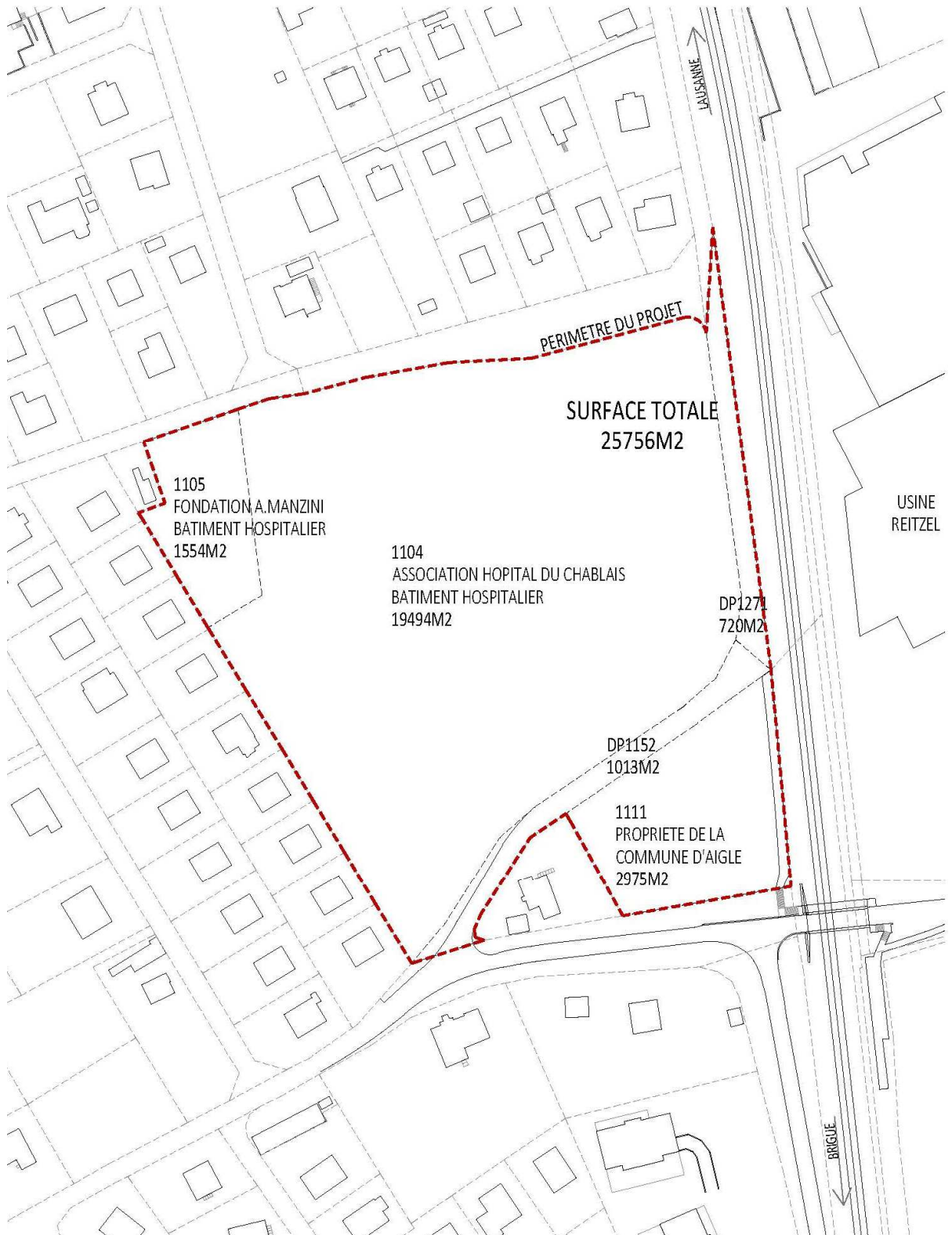


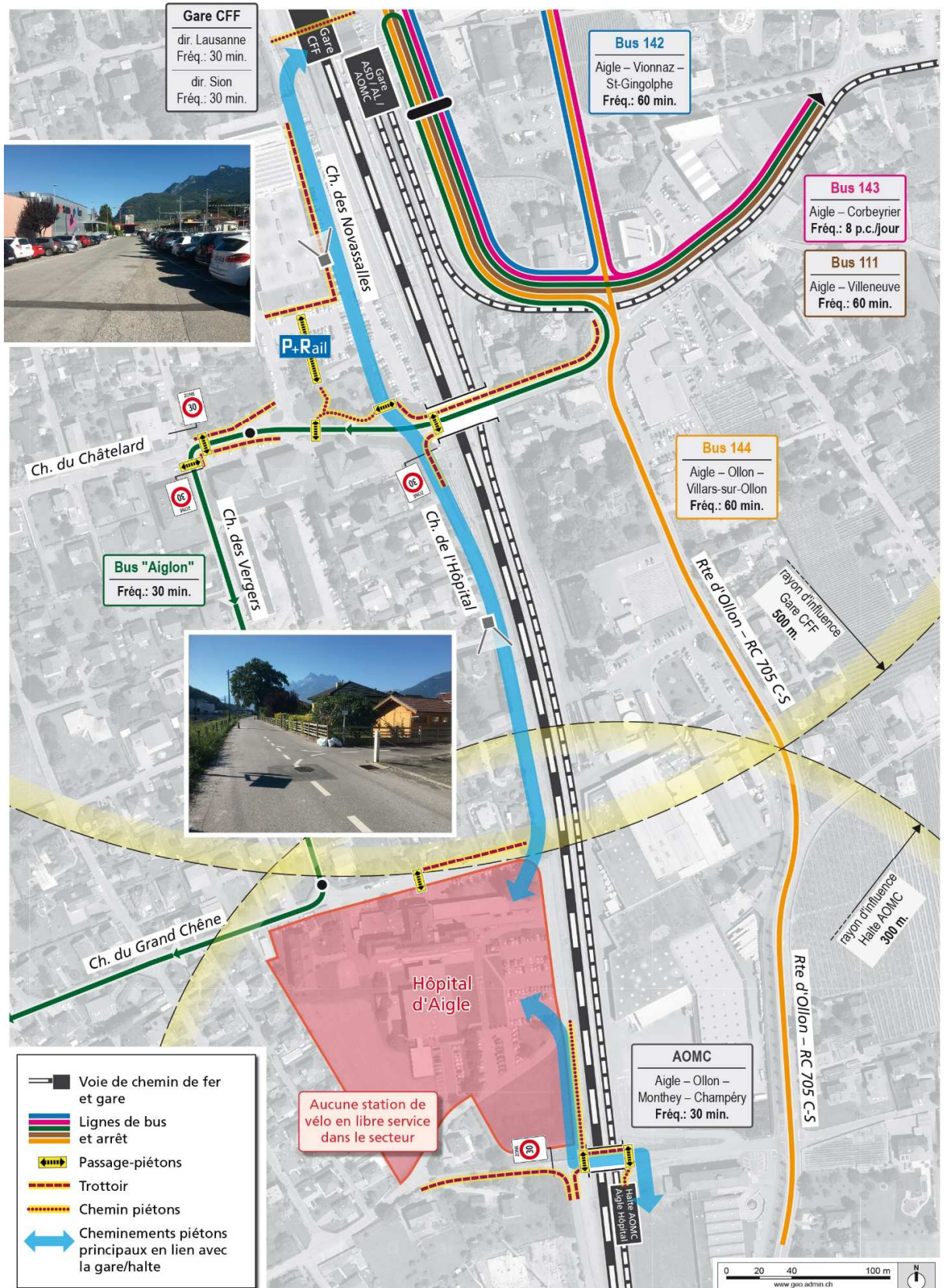
Image 06 - Vue générale depuis le sud avec les bâtiments de l'Hôpital d'Aigle et ceux du site Reitzel à droite

1.3 Plan des parcelles à acquérir par l'Etat de Vaud

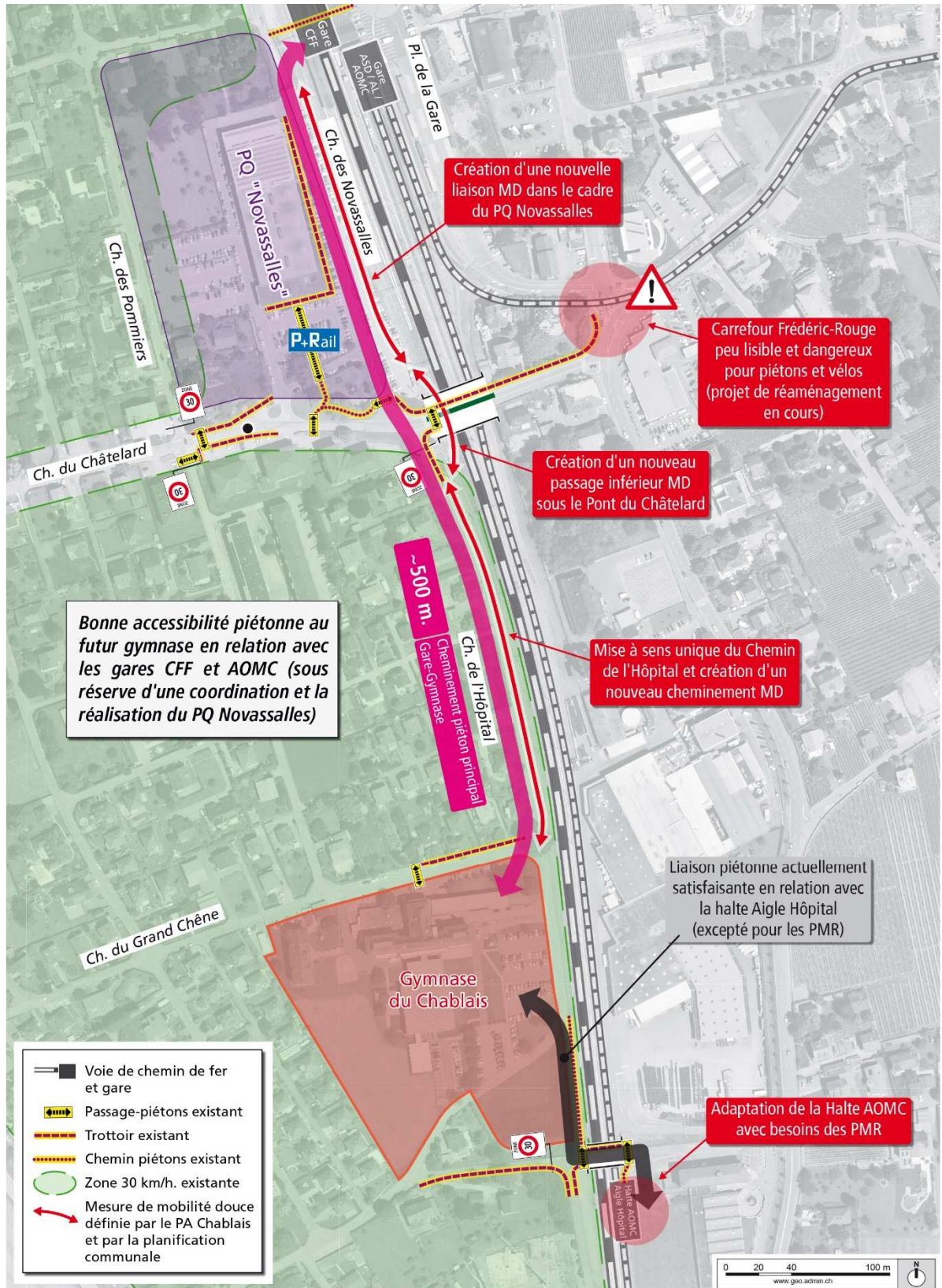


1.4 Plan sur la mobilité

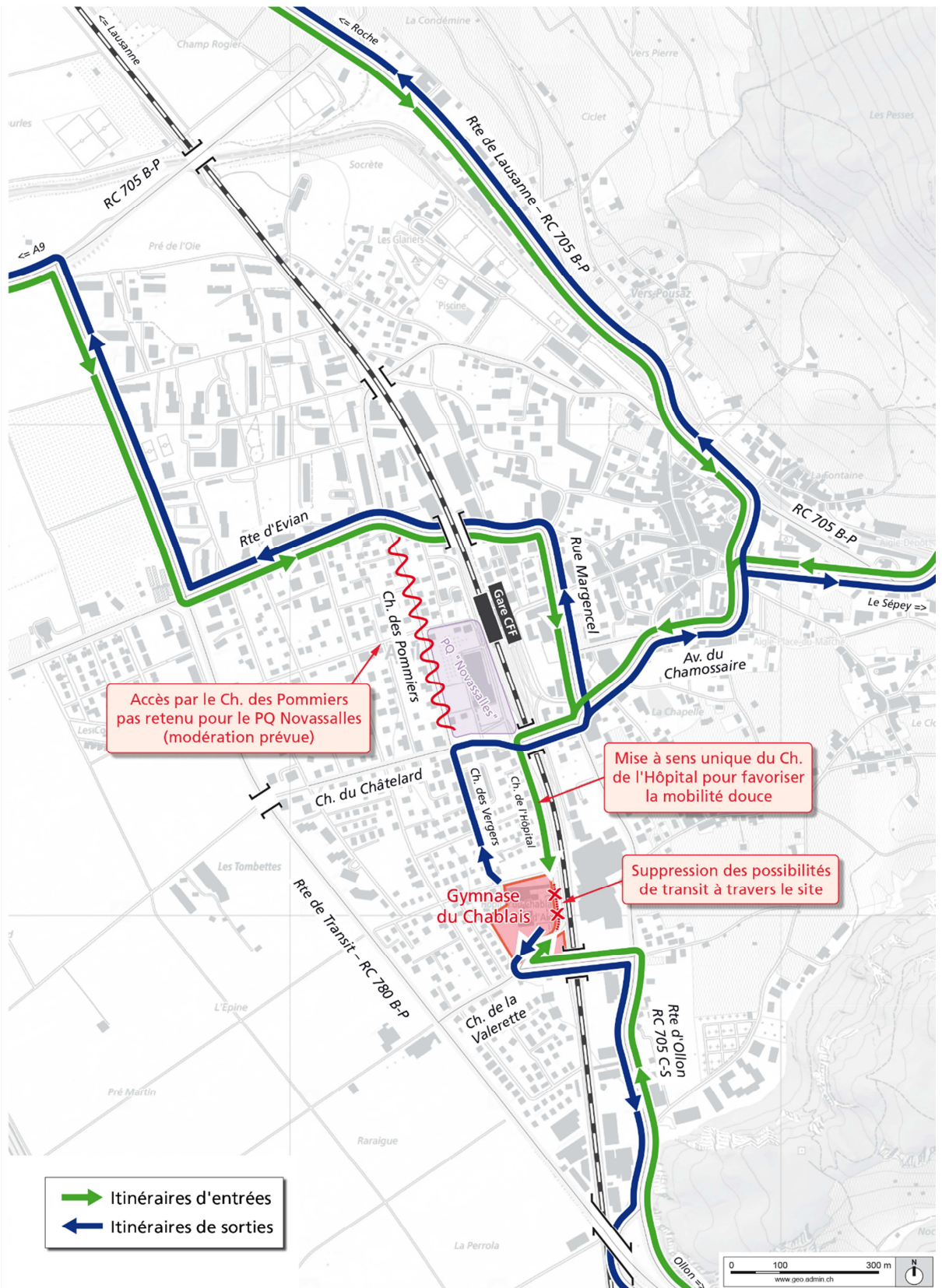
Offre actuelle en transports publics et mobilité douce



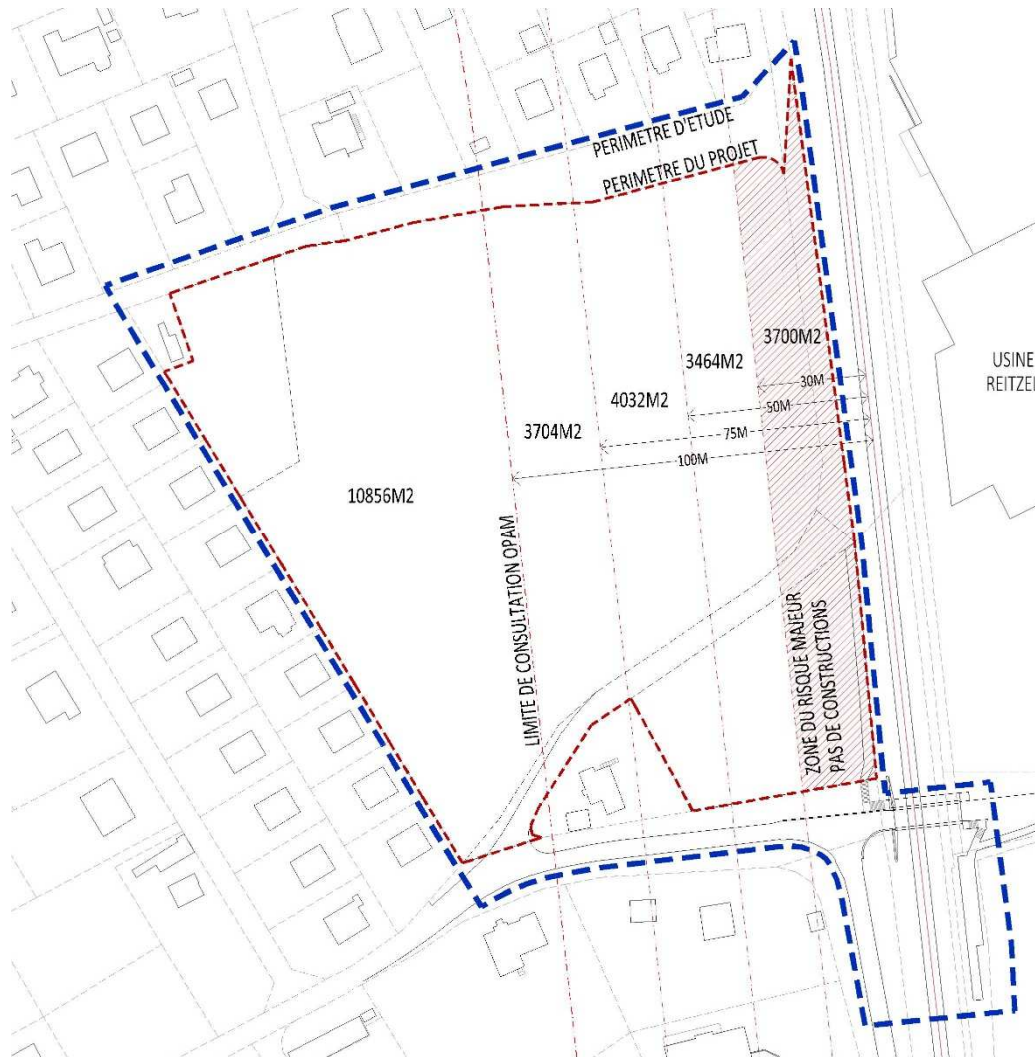
Accessibilité future en transports publics et mobilité douce



Accessibilité future en transports individuels motorisés



1.5 Plan sur les contraintes OPAM



Légende

0 m – 30 m

- Pas de constructions. Risque majeur.
- Activités extérieures temporaires.
- Zone de passage libre en bord de voies.

30 m – 50 m

- Si constructions : dispositifs constructifs et typologiques, pas ou peu d'activités continues.
- Activités extérieures temporaires.

50 m – 75 m

- Si constructions : dispositifs typologiques et peu d'activités continues.
- Activités extérieures.

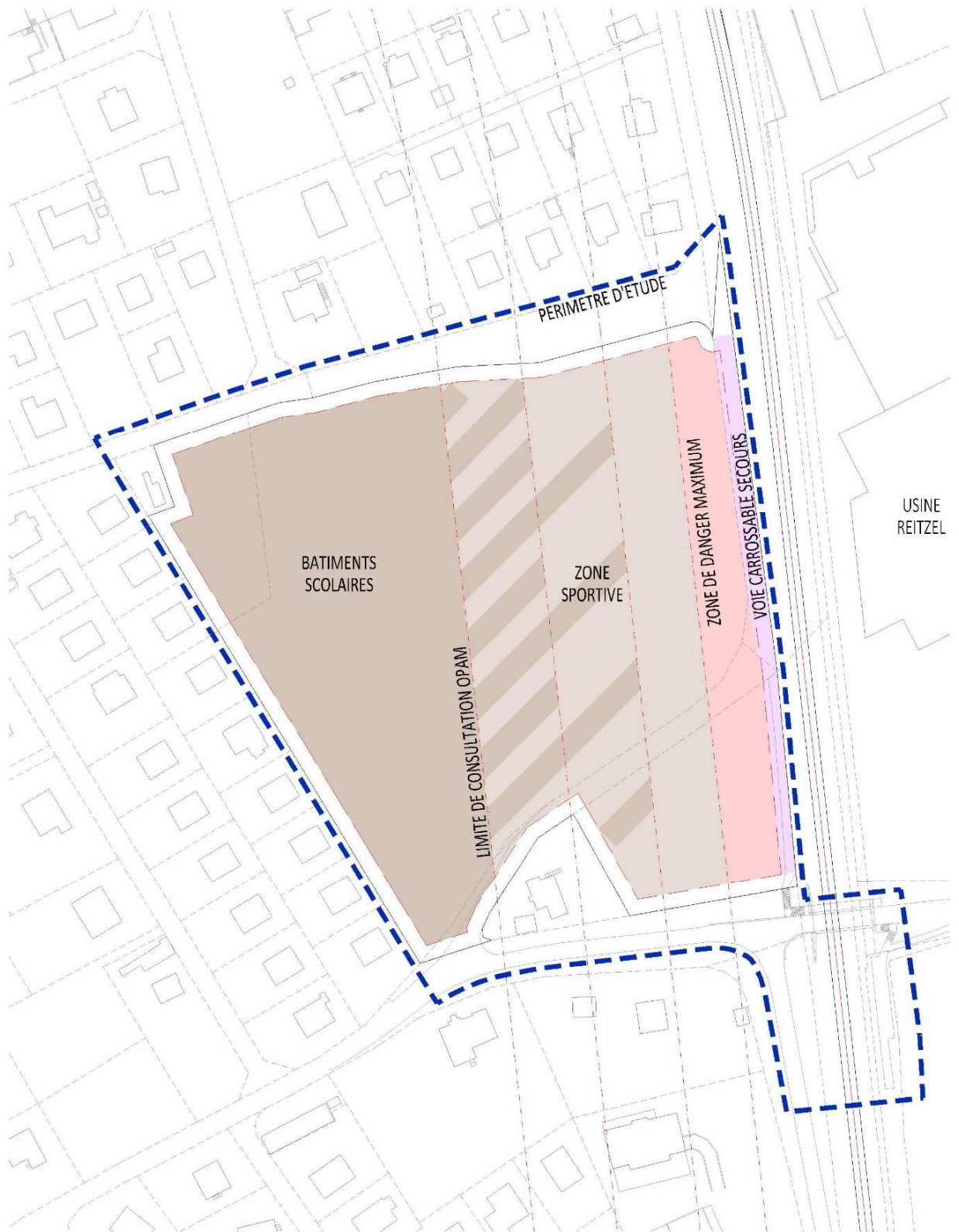
75 m – 100 m

- Si constructions : dispositifs typologiques.
- Activités extérieures normales.

> 100 m

Pas de dispositifs particuliers

1.6 Affectations probables en fonction des risques OPAM



L1. Documentation complémentaire crédit d'étude – octobre 2019
595 – Gymnase du Chablais – Aigle



2 563 500 / 1 129 000
Plan de situation

PUBLICATION DES :
DIRECTION GENERALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE
10, place de la Riponne – CH-1014 Lausanne

Flavie Sochon
Représentante du Collectif de défense des intérêts
des habitants du quartier de l'hôpital d'Aigle.
Chemin du Petit Chêne 6
1860 Aigle
079 329 96 55

Aigle, le 1er Novembre 2019

Mme Valérie Schwaar
Députée secrétaire générale de l'ATE Vaud
Ave du Mont d'Or 23
1007 Lausanne

Lettre recommandée.
Copie envoyée à Mme Cesla Amarelle
Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Chère Madame la Députée,

En qualité de représentante du collectif de défense des intérêts des habitants du quartier de l'hôpital d'Aigle, nous souhaitons vous interpeller aujourd'hui concernant l'octroi du financement de l'étude pour la construction d'un nouveau Gymnase du Chablais à Aigle.

Il semble que la commune d'Aigle ait décidé de l'emplacement de ce projet sans consultation préalable ou spécifique auprès des habitants mais par simple commission restreinte et ce malgré nos demandes.

Nous souhaitons tout d'abord préciser que nous sommes totalement favorable à la construction d'un gymnase à Aigle. Cela semble tout à fait pertinent pour de multiples aspects développés dans l'EMPD. Ce qui le semble moins, c'est le choix de son emplacement dans un quartier résidentiel comme le nôtre.

Il est d'ailleurs ressorti des ateliers participatifs du PD com que les Aiglons souhaitaient

- plus de mobilité douce,
- que le site de l'Arsenal était aussi une possibilité pour implanter le nouveau gymnase
- une densification intelligente et mesurée!

Il nous apparaît donc intéressant d'un point de vue d'urbanisme, de considérer fortement le site de l'Arsenal.

Cette zone pourrait ainsi devenir un nouveau quartier, voire Eco quartier en associant au gymnase les fonctionnalités et avantages d'une nouvelle Grande Halle, de la piscine (surtout rénovée), des installations sportives existantes et à venir.

Aussi, la proximité des commerces du centre ville ne pourrait qu'être favorable à l'économie et au dynamisme voulus par les habitants et la municipalité pour le centre ville!

Il s'agirait d'établir, enfin, à Aigle , une cohérence globale entre les projets de construction et d'urbanisme. Nous constatons bien trop de projets isolés, sans rapports cohérents, ni de réflexion réelle sur la valeur ajoutée pour les Aiglons, sans parler des coûts cumulatifs exorbitants!

Les autorités locales sont toujours restées très vagues quand à leur réflexion sur la possibilité d'un autre site que celui de l'hôpital. Nous avons de la peine à comprendre les motifs de délais trop longs et complexités administratives qui seraient liés au site le l'Arsenal.

Monsieur Kaj Gunnar, porte parole d'ArmaSuisse Immobilier a pourtant bien déclaré dans le 24 Heures du 20.10.2019 qu'une partie de la parcelle du site actuel, soit 2 bâtiments au Nord, se trouve dans le parc immobilier disponible. M Borloz lui-même ne souhaite pas selon des déclarations dans le même 24 heures en 2014, d'un projet immobilier non adapté sur ce site. Nous ignorons quelles seraient ses idées par ailleurs?

Depuis de nombreuses années maintenant, ce projet de gymnase à Aigle existe et est débattu. Les discussions avec la confédération et ArmaSuisse auraient donc du être entamées pour le rachat d'une partie ou de la totalité du site selon négociations.

A notre connaissance, cela n'a jamais été entrepris pour le projet du gymnase en tout cas !

Pourquoi le crédit accordé en 2016, de 400 000 chf n'a t- il pas aussi été utilisé pour comparer la viabilité des 2 sites afin de comparer les études de mobilité, d'urbanisme, d'environnement.. etc ? On nous rétorque des arguments d'agenda impossible à tenir aujourd'hui pour envisager le site de l'Arsenal au lieu de celui de l'hôpital, nous sommes donc très perplexes quand aux motivations et intérêts dans ce dossier.

Madame la députée, nous vous demandons aujourd'hui de considérer qu'il existe dans ce projet des incohérences et aberrations d'urbanisme. Avant d'accorder un budget si conséquent pour l'étude du gymnase en lieu et place de l'hôpital actuel, nous souhaiterions un examen approfondi sur la possibilité d'un autre site ?

Nous sommes disposés à vous rencontrer si cela vous semble utile, afin de discuter plus avant sur les divers impacts d'un tel projet dans le quartier de l'hôpital et comparer les avantages d'un site comme l'Arsenal pour la commune et ses habitants.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de bien vouloir agréer Madame, mes sincères salutations.

Flavie Sochon, représentante du Collectif.





Commission du Grand-Conseil chargée du projet de décret du Conseil d'Etat relatif au gymnase d'Aigle
A l'att. de Madame Valérie SCHWAAR, Présidente
Secrétariat général du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Aigle, le 03 novembre 2019

Concerne : Implémentation du gymnase à Aigle

Madame la Présidente,

Mesdames les Députées et Messieurs les Députés au Grand conseil, membres de la commission chargée d'examiner le projet de décret du Conseil d'Etat relatif au gymnase d'Aigle,

Le Conseil d'Etat vaudois a transmis au Grand Conseil l'exposé des motifs et le projet de décret destiné à financer les études en vue de la construction d'un nouveau gymnase du Chablais à Aigle.

Vous faites partie de la commission en charge de l'étude de ce dossier et c'est à ce titre que nous vous écrivons.

Dans la partie historique de l'exposé des motifs du texte qui vous a été soumis, nous avons noté en page 9, respectivement en page 8 :

- qu'un premier crédit d'étude de CHF 400'000.- a été accordé le 16 février 2016 par le Conseil d'Etat,
- que le choix du site a été validé en mars 2019 par les chefs du Service du développement territorial (SDT), de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).

Aucune de ces décisions cantonales n'a été communiquée au Conseil communal d'Aigle, ni ne figure non plus dans les comptes rendus publics des séances de la Municipalité d'Aigle.

Nous regrettons ce manque de transparence de nos autorités auprès de la population aiglonne et nous interrogeons du pourquoi de cette attitude ; ceci d'autant plus que ce projet est d'intérêt public.

Nous venons d'apprendre de source sûre, qu'Armasuisse, organe chargé de la gestion de l'immobilier de l'armée suisse, a fait savoir il y a plusieurs années déjà au Canton qu'il souhaitait vendre environ 23'000m² du site de l'Arsenal d'Aigle, qui en compte 38'000 m² (cf. Annexe 1). Le Canton doit y répondre tout prochainement.

Cette opportunité d'achat a été passée sous silence, bien que cette parcelle de l'Arsenal soit idéalement située pour un gymnase. Elle est directement accessible par l'extrémité du quai CFF de la gare, point de convergence de tous les transports publics desservant le Chablais, et à

proximité immédiate, des restaurants, cafés et commerces du centre-ville, des installations sportives des Glariers (piscine, terrains de football et piste d'athlétisme), du cinéma multi-salles Cosmopolis et de la médiathèque d'Aigle (cf. Annexe 2). De plus, la parcelle communale des anciens abattoirs (n°1820) de 2'380 m², sans affectation définie, est adjacente à la parcelle de l'Arsenal destinée à la vente (cf. Annexe 3).

Ce courrier a pour but de **porter à votre connaissance l'existence de cette alternative idéale et unique, de surface supérieure** (26'800 m² = 23'000+2'380) **au site proposé de l'hôpital** (25'756 m²).

Cette opportunité ne se représentera jamais et nous sommes convaincus que des synergies entre ce nouvel établissement et la ville d'Aigle peuvent être bénéfiques pour toutes les parties, si le gymnase est implanté sur la parcelle de l'Arsenal.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, cette alternative sur le site de l'Arsenal présente des avantages indéniables en termes d'emplacement et d'accessibilité, en comparaison du site proposé de l'hôpital qui est décentralisé et situé en bordure d'un quartier de villas. D'ailleurs les habitants de ce quartier se sont déjà constitués en association et ne manqueront pas de retarder par tous les moyens légaux la réalisation du gymnase sur la parcelle de l'hôpital.

L'affectation de la parcelle de l'Arsenal à la formation de notre jeunesse et de son avenir devrait inciter la venderesse, la Confédération, par son service des finances, à faire un geste envers le Canton pour qu'il puisse l'acquérir à un prix modéré. Par contre, le prix de la parcelle de l'hôpital sera probablement plus élevé.

Pour toutes ces bonnes raisons, nous vous remercions de reconsidérer l'emplacement du futur gymnase du Chablais à Aigle tel que défini dans le projet de décret du Conseil d'Etat qui vous a été soumis.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Députées et Messieurs les Députés au Grand conseil, membres de la commission chargée du projet de décret du Conseil d'Etat relatif au gymnase d'Aigle, à l'assurance de notre parfaite considération.



Marcel-Jacques BACCA
Président



Philippe BELLWALD
Secrétaire

Annexes : - Vue en plan de la parcelle de l'Arsenal avec ligne de séparation ;
- Extrait de *Google map* illustrant le tissu bâti d'Aigle à la proximité de la parcelle ;
- Parcelle communale n°1820 adjacente, sans affectation définie (Extrait du guichet cartographique).

Copie par poste : Président du Grand Conseil, M. Rémy Jaquier

PS : Les soussignés sont joignables au 079-436 53 81 pour M. M-J. Bacca, respectivement au 079-345 79 60 pour M. Ph. Bellwald.

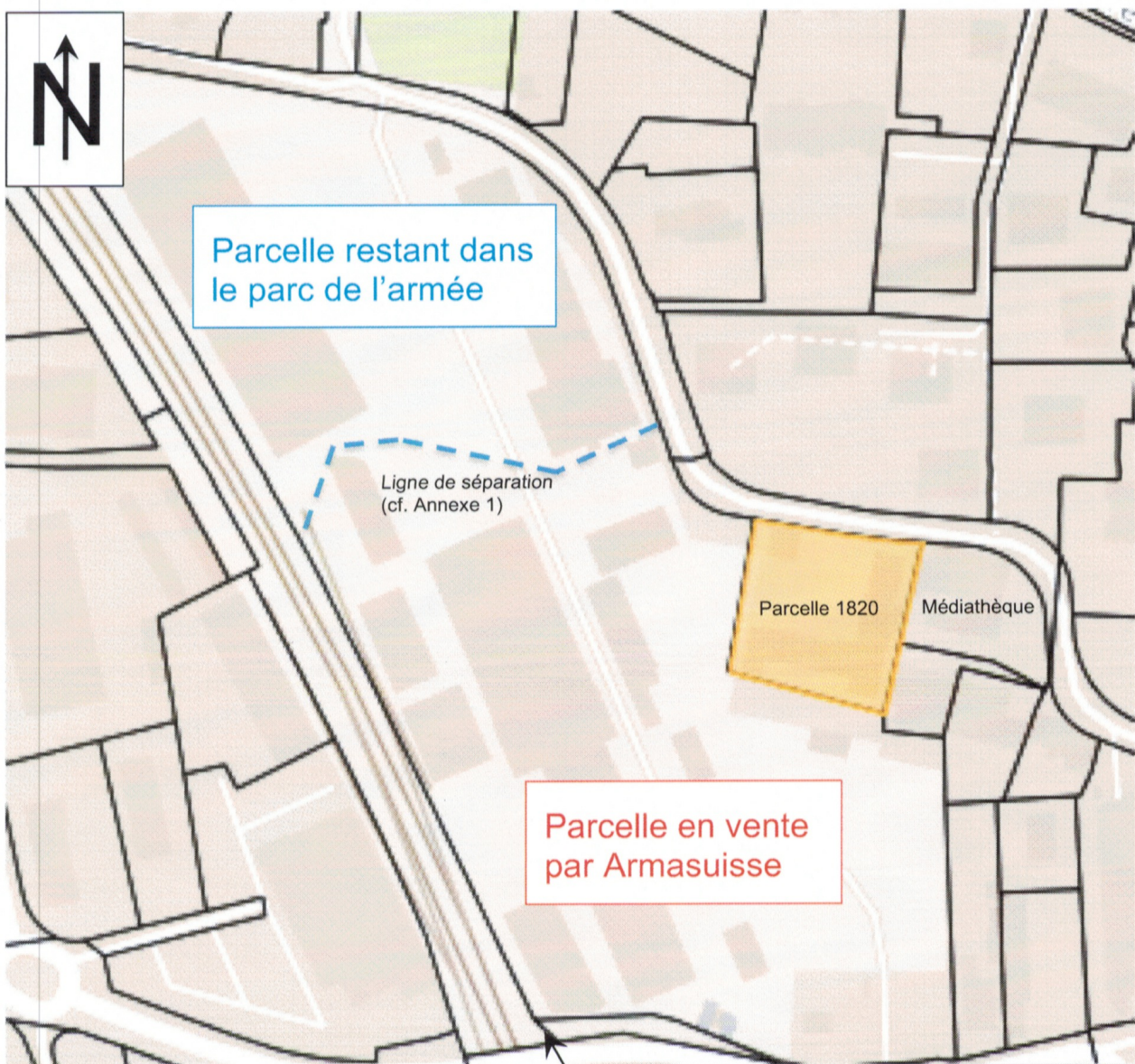
Vue en plan de la parcelle de l'Arsenal avec ligne de séparation



**Extrait de Google map
avec illustrant le tissu bâti d'Aigle à la proximité de la parcelle**



Parcelle communale (n°1820) adjacente, sans affectation définie
(Extrait guichet cartographique Vaud)





Cesla Amarelle
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la
formation, de la jeunesse et
de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Municipalité de Bex
Monsieur Pierre Rochat
Syndic
Rue Centrale 1
1880 Bex

Lausanne, le 24 janvier 2019

Implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

R 29 JAN. 2019				
S. Stäb				
Commune de Bex Secrétariat municipal				

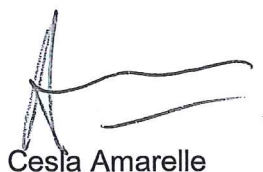
Par la présente, j'accuse bonne réception de votre courrier du 17 décembre 2018 relatif à la future implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois et ai pris bonne note de votre intérêt à la construction de cet établissement sur une parcelle de votre territoire communal. Je profite de l'occasion que me donnent ces premiers jours de l'an nouveau pour vous adresser mes voeux les plus sincères de bonne année.

Il me paraît important, tout d'abord, de rappeler que la décision de l'implantation du futur Gymnase du Chablais à Aigle n'est pas du seul fait de ma prédécesseur mais est le résultat d'une analyse comparative approfondie des sites proposés et validée, en 2014, par le Collège gouvernemental de l'époque.

La décision du Conseil d'Etat de retenir le site actuel de l'Hôpital d'Aigle, d'une surface de près de 20'000 m², tient compte, d'une part, de la situation géographique centrale de ce site et, d'autre part, de son accessibilité en transports publics (fréquence des transports, convergence des lignes de trains ainsi que des lignes de bus). Le site proposé par la Municipalité de Bex (parcelle no 6551 d'une surface de 9937 m²) contraignait à des déplacements plus longs pour une majorité des intéressé-e-s et ne se prêtait pas à la réalisation du projet sans modification initiale du Plan partiel d'affectation "Perruet" pour augmenter la surface constructible nécessaire pour un gymnase (risque d'opposition éventuelle lors de la procédure de modification du PPA).

Afin de respecter la planification déjà établie et d'éviter tout nouveau retard dans la réalisation de ce projet qui pénaliserait encore plus longtemps les futurs bénéficiaires, je ne suis pas, pour l'heure, favorable à la remise en cause de la décision du Conseil d'Etat. En regard de l'avancement des travaux et des moyens financiers déjà engagés, il serait, en outre, contre-productif de stopper le processus engagé.

J'espère ainsi avoir pu préciser les raisons qui ont conduit à cette décision et vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, l'assurance de ma considération distinguée.


Cesla Amarelle**Copie**

- M. Philippe Pont, Directeur général de la DGIP

COMMUNE DE
B E X



MUNICIPALITÉ

Rue Centrale 1
Case postale 64

1880 Bex

Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture
Madame Cesla Amarelle
Conseillère d'Etat
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

AM/fr./51.07.03 - 2871
A rappeler dans toute correspondance

Bex, le 17 décembre 2018

Implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois

Madame la Conseillère d'Etat,

Par la présente, nous nous permettons de revenir sur les divers courriers que nous avons adressés en 2012, 2013 et 2014 à votre prédécesseur Madame Anne-Catherine Lyon au sujet de l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois.


Considérant le retard pris par les projets d'agrandissement du gymnase de Burier et de construction d'un nouveau gymnase à Aigle, la Municipalité a convenu, lors de sa dernière séance, de vous proposer une nouvelle fois la parcelle communale n° 6551 sise à Perruet comme terrain susceptible d'accueillir le futur gymnase de la région.

Ce terrain, situé à proximité de la gare CFF, est en effet toujours disponible et est immédiatement constructible à des conditions financières très favorables.

Monsieur le syndic Pierre Rochat (079 701 28 34) se tient volontiers à votre disposition pour vous fournir les éléments qui pourront vous convaincre de la pertinence de cette offre.

Avec l'espoir que ces quelques lignes retiendront votre meilleure attention et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité
Le syndic : P. Rochat Le secrétaire : A. Michel





Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

1	2	3	4	5
Lyon				
R 27 MAR. 2014				
Rep.				

Municipalité de Bex
Rue Centrale 1
Case postale 64
1880 Bex

Lausanne, le 18 mars 2014



Choix d'un site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux,

Votre courrier du 4 février 2014 m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

En premier lieu, je tiens à vous remercier de votre proposition et me réjouis de voir votre Autorité soutenir de manière enthousiaste l'accueil éventuel du futur gymnase de l'Est vaudois.

Avant de soumettre au Conseil d'Etat une proposition de site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois, je dois encore effectuer, en coordination avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), des consolidations sur le programme et les données foncières. Dès lors, je vous prie de bien vouloir patienter quelques semaines et vous remercie par avance de votre compréhension.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de ma considération très distinguée.



Anne-Catherine Lyon

Copie

- Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'Etat
- Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures

- Municipalité
- C. Bridevaux

Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture
Madame Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

PR/CS/AM/fr./51.07.03 - 232

Bex, le 4 février 2014

Choix d'un site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois

Madame la Conseillère d'Etat,

Face à la forte croissance démographique que connaît le Chablais depuis quelques années déjà, les possibilités offertes aux jeunes de notre région d'entamer des études gymnasiales se compliquent sérieusement et nous préoccupent. Le site de Burier, saturé depuis longtemps, contraint certains de nos jeunes concitoyens à se rendre sur Lausanne pour faire leurs études selon les options qu'ils ont choisies. Pour mémoire, il faut trente minutes pour se rendre de la gare de Bex au gymnase de Burier et une heure en moyenne pour les gymnases lausannois. Pour un étudiant ne résidant pas en plaine, les heures passées dans les transports publics rendent les conditions d'apprentissage pénibles et nous poussent à réagir, car il devient urgent de construire un nouveau gymnase dans l'Est vaudois.

En été 2012, nous vous proposons la parcelle communale n° 6551 comme terrain susceptible d'accueillir le futur gymnase de la région.

Le 21 août 2013, Monsieur le Président du Conseil d'Etat nous indiquait que les études d'implantation et de faisabilité étaient proches de leur terme et que les municipalités concernées seraient dûment informées le moment venu.

Sans nouvelles de votre part à ce jour, nous en déduisons que le projet n'est pas bouclé. Nous nous permettons donc de revenir sur quelques éléments de notre proposition pour vous convaincre de sa pertinence.

./..

Les qualités de l'offre de la Commune de Bex se résument ainsi :

1. la parcelle est immédiatement constructible, puisque sise en zone d'équipements d'utilité publique construits ; nul besoin de refaire un plan de zone ;
2. sa surface d'un hectare correspond aux besoins d'un gymnase ;
3. elle se trouve dans un quartier calme avec accès piétonnier depuis la gare CFF située à moins de 400 mètres ;
4. la nappe phréatique se trouve à environ 12 mètres de profondeur et permet la construction d'une salle de sports semi-enterrée ;
5. l'accès au chantier est très favorable ;
6. la parcelle jouxte un nouvel ECO-quartier en construction avec des zones de verdure propices à un environnement de travail et de détente agréable ;
7. compte tenu du caractère d'utilité publique de cette construction, nous sommes prêts à consentir un sacrifice financier sur le prix de vente en le fixant à 150 francs/m², soit **50%** du prix du marché dans cette zone.

S'il n'est pas le plus centré de la région, le site de Bex est à notre connaissance le seul qui soit libre à très brève échéance et constructible de suite à des conditions financières très favorables, permettant ainsi de répondre à l'urgence de la situation.

Un plan de situation de la parcelle concernée ainsi qu'un extrait du registre foncier vous sont remis en annexe.

Avec l'espoir que ces quelques lignes retiendront votre meilleure attention et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, l'assurance de notre considération très distinguée.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire :
P. Rochat A. Michel

Annexes mentionnées

Copie : Conseil d'Etat du Canton de Vaud, M. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat,
Avenue des Casernes 2, 1014 Lausanne



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Municipalité de Bex
Secrétariat principal
Rue Centrale 1
1880 Bex

1	2	3	4	5
R 29 AOUT 2013				
Rép. 51.07.03				

Réf. : PM/15014349

Lausanne, le 21 août 2013

Choix d'un site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère municipale,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre courrier du 12 juin 2013, qui a retenu toute son attention.

Nous regrettons vivement que des propos tenus lors des assises de l'Organisme intercantonal de développement du Chablais, le 5 juin dernier à Leysin, vous aient amenés à penser que la décision quant au choix du site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois soit tombée sans que nous ayons pris la peine de vous en informer.

En réalité, aucune décision n'est encore intervenue sur ce dossier. Complexes car devant prendre en compte de multiples facteurs, les études d'implantation et de faisabilité ont été conduites par différents services de l'Etat et mandataires ; elles sont proches de leur terme. Le processus prévoit d'en établir une synthèse, avant qu'un rapport soit soumis à la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture ; ensuite, le Conseil d'Etat sera appelé à se prononcer. Bien entendu, les municipalités concernées seront dûment informées le moment venu.

En espérant avoir ainsi clarifié la situation et en vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER

Vincent Grandjean

- Tous
- C. Bridevaux

Conseil d'Etat du Canton de Vaud
M. Pierre-Yves Maillard
Président du Conseil d'Etat
Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne

AM/fr./51.07.03 - 1037

Bex, le 12 juin 2013

Choix d'un site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 12 mars 2012, nous avons fait part à Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon de notre intérêt à voir le futur gymnase de l'Est vaudois trouver place sur le terrain communal de Perruet, affecté en zone d'équipements d'utilité publique construits et situé à moins de 500 mètres de la gare CFF.

Dans sa réponse du 5 avril 2012, Mme la Conseillère d'Etat Lyon nous informait des démarches imminentes des Services Immeubles, Patrimoine et Logistique et du développement territorial, notre dossier étant transmis aux chefs des services concernés comme objet de leur compétence.

Le 29 juin 2012, une nouvelle correspondance municipale adressée à Mme la Conseillère d'Etat Lyon sollicitait son appréciation, voire sa décision à l'égard de l'offre bellerine, suite à la visite sur place de M. Philippe Pont, chef du SIPAL. Ce courrier reste sans réponse à ce jour.

Le 5 juin 2013, l'Organisme intercantonal de développement du Chablais (OIDC) tenait ses assises au cinéma "Régency" à Leysin. Cette assemblée générale annuelle est suivie par les syndics du district d'Aigle, les présidents des communes valaisannes concernées, les préfets et quelques Députés et invités.

Le conférencier du jour était le président du Conseil d'établissement de l'Hôpital intercantonal Riviera-Chablais, M. Marc-Etienne Diserens, qui venait présenter l'état d'avancement de ce dossier.

Quelle ne fut pas la stupéfaction du soussigné de gauche lorsque que M. Diserens déclara "*l'hôpital d'Aigle, je crois qu'il n'y a plus à le cacher puisque la décision est prise, sera transformé en gymnase*" !

Permettez-nous de dire que si cette information est avérée, il est scandaleux que Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon n'aie pas répondu à notre correspondance du 29 juin 2012.

Il nous semble que l'offre par la Commune de Bex de sa parcelle no 6551, bien fonds affecté, rappelons-le, en zone d'équipements d'utilité publique construits, donc immédiatement constructible, est plus intéressante et moins coûteuse que la transformation d'un bâti.

La Municipalité de Bex espérait pour le moins que le choix par le Conseil d'Etat du futur site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois lui serait communiqué avant qu'il soit rendu public, et que les arguments retenus pour la prise de cette décision lui soient communiqués.

Nous vous remercions donc de nous communiquer au plus vite les considérations qui ont présidé à votre décision, ainsi que les prochaines étapes de ce dossier.

Dans l'attente de vous lire nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre considération très distinguée.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire :
P. Rochat A. Michel

- Tous
- C. Bridevaux

Département de la formation, de
la jeunesse et de la culture
Mme Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

DL/fr./51.07.03 - 1307

Bex, le 29 juin 2012

Intérêt à la construction d'un gymnase sur la parcelle communale 6551 déjà affectée en zone d'équipements d'utilité publique construits, en Perruet, à Bex

Madame la Conseillère d'Etat,

Nous fondant sur l'article paru dans le journal « 24 Heures » de fin de semaine dernière au sujet de la proposition de la commune d'Aigle de transformer en gymnase les locaux de l'Hôpital du Chablais, nous nous permettons de revenir sur notre échange de correspondances des 12 mars et 5 avril 2012.

Au cours de sa réunion de lundi dernier, la Municipalité a évoqué les discussions tenues avec Monsieur Philippe Pont, chef du SIPAL, lors de sa visite du site communal proposé pour l'édification d'un gymnase dans l'Est vaudois. Elle a souligné notamment la rapidité avec laquelle vous avez répondu à son offre d'une part et enregistré, d'autre part, l'enthousiasme exprimé par le Prénommé pour la parcelle communale de Perruet. Au vu des options envisagées par la commune d'Aigle, elle souhaiterait dès lors savoir si cette surface de 10'000 m², affectée en zone d'équipements d'utilité publique construits et située à moins de 500 mètres de la gare CFF, ne constitue pas une opportunité tout aussi, si ce n'est plus séduisante.

./..

Aussi se permet-elle, au travers de ces quelques lignes, de solliciter votre appréciation, voire votre décision à l'égard d'un terrain placé dans un environnement idéal et de surcroît constructible de suite.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre réponse, vous souhaitons de vivre cette période estivale dans la sérénité et nous vous présentons, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire :
P. Rochat  D. Lenherr

Copies : SIPAL, M. Philippe Pont, chef de service, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
DGEP, M. Séverin Bez, directeur général, Rue St-Martin 24, 1014 Lausanne

Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Municipalité de Bex
Monsieur Pierre Rochat
Syndic
Rue Centrale 1
Case postale 64
1180 Bex

1	2	3	4	5
EUS CB				
R 10 AVR. 2012				
Rép.				

Lausanne, le 5 avril 2012

Intérêt à la construction d'un gymnase sur la parcelle communale 6551 déjà affectée en zone d'équipements d'utilité publique construits, en Perruet, à Bex

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

J'accuse réception de votre courrier de ce 12 mars relatif à l'objet cité en marge et vous suis reconnaissante de nous avoir signalé cette opportunité.

Les démarches pour la recherche de terrains susceptibles d'accueillir un gymnase seront entreprises prochainement par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL), en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) ainsi que le Service du développement territorial (SDT). Par conséquent, je transmets votre dossier aux chefs des services concernés, comme objet de leur compétence.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la construction d'un tel établissement sur le territoire de votre commune vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, mes salutations distinguées.

Anne-Catherine Lyon

Copie

- M. Philippe Pont, chef du SIPAL
- M. Philippe Gmür, chef du SDT
- M. Séverin Bez, directeur général de la DGEP

- Tous
- C. Bridevaux

Département de la formation, de
la jeunesse et de la culture
Mme Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

DL/fr./51.07.03 - 477

Bex, le 12 mars 2012

Intérêt à la construction d'un gymnase sur la parcelle communale 6551 déjà affectée en zone d'équipements d'utilité publique construits, en Perruet, à Bex

Madame la Conseillère d'Etat,

Par le biais du communiqué du Conseil d'Etat du 5 mars courant, nous avons pris connaissance avec plaisir de la planification des constructions scolaires de l'enseignement post-obligatoire et notamment de la construction d'ici à 2030 d'un gymnase dans l'Est vaudois.

Fort satisfaits des options prises par notre Gouvernement et constatant qu'il est prévu d'ériger un gymnase à Aigle, nous nous permettons de vous préciser que la commune de Bex dispose d'une surface de 10'000 m² affectée en zone d'équipements d'utilité publique construits et située à moins de 500 mètres de la gare CFF. Dans cet esprit, nous vous remettons, en annexe, un exemplaire de notre plan des zones et un extrait de la fiche cadastrale de la parcelle communale 6551. Nous vous savons gré d'étudier cette alternative et restons à votre disposition comme à celle de vos collaborateurs pour tout complément d'information à ce sujet.

Nous vous remercions de prendre notre démarche en considération et, dans l'attente de vous lire, nous vous présentons, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

P. Rochat



D. Lenherr



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Planification relative aux bâtiments utilisés dans le cadre de la formation postobligatoire

Inauguration du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois en 2017, et 3 autres gymnases d'ici 2030

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport en matière de planification des constructions scolaires de l'enseignement postobligatoire qui prévoit, notamment, la construction de 4 nouveaux gymnases. Deux crédits relatifs à la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL), l'un de 6,6 millions de francs pour les études et l'autre de 7,26 millions pour l'achat du terrain, ont également été adoptés par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil.

La forte croissance démographique, actuelle et à venir, implique pour l'Etat de disposer des infrastructures nécessaires pour accueillir les jeunes au sein de la formation postobligatoire. Dans le cadre d'un rapport au postulat de M. le député Jean-Robert Yersin et consorts, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil une planification du développement du réseau des centres d'enseignement postobligatoire vaudois (gymnases et écoles professionnelles).

Concernant les gymnases, le Conseil d'Etat prévoit d'ouvrir en 2017 le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL), qui devrait remplacer l'actuel Gymnase Provence. Il planifie en outre d'ici à l'horizon 2030 trois nouveaux gymnases qu'il est prévu d'ériger à Aigle, Echallens et Rolle. Tout en accueillant les gymnasiennes et les gymnasiens des régions concernées, ces établissements permettront également de soulager la pression sur les gymnases existants ; ils contribueront de même à une meilleure répartition géographique des gymnases. Pour rappel, près de 27% des jeunes d'une génération obtiennent aujourd'hui une maturité gymnasiale, contre moins de 10% dans les années 1960.

Pour la formation professionnelle, plusieurs développements, portant sur le court à moyen terme, ont déjà été mis en œuvre ou sont d'ores et déjà planifiés. Il est notamment prévu de recourir à l'implantation de pavillons, des réaménagements de locaux ainsi que d'éventuels transferts entre les écoles. Pour le plus long terme, des synergies seront développées dans le cadre de centres d'enseignement postobligatoire avec les gymnases, notamment pour ce qui concerne les formations commerciales et la maturité professionnelle post-CFC.

La planification dans le cadre de la formation postobligatoire est soumise à de nombreuses variables telles que l'évolution démographique, la modification et la diversification de l'offre de formation, les variations dans l'attractivité des filières et des débouchés possibles, ainsi que la proximité des établissements de formation. Le rapport transmis au Grand Conseil prend en compte ces variables et propose une planification, tout en restant ouvert quant à l'évolution des paramètres.

Parmi les premiers éléments de ce dispositif figure le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL). Le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil deux crédits concernant cet objet, l'un de 6,6 millions de francs pour les études et l'autre de 7,26 millions pour l'achat du terrain, sis sur la commune de Renens.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 5 mars 2012

Renseignements

Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, 021 316 30 01
Séverin Bez, Directeur général de l'enseignement postobligatoire, 021 316 30 06

1	2	3	4	5
IC	PR	PD		
R - 5 MAI 2011				
Rép.				

COPIE

Municipalités du district d'Aigle
Monsieur P. Borloz
Syndic d'Aigle et Député
Monsieur A. Gremion
Syndic de Roche
Hôtel de Ville
1860 Aigle

Réf. : DNZ/cmn/D2978

Lausanne, le 2 mai 2011

Projet de gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Syndic d'Aigle, Monsieur le Député,
Monsieur le Syndic de Roche,

Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), m'a transmis, comme objet de ma compétence, la correspondance que vous avez adressée au Conseil d'Etat en date du 9 février 2011 au sujet du projet de gymnase dans l'Est vaudois.

Grâce à une collaboration entre le département des infrastructures (DINF) et le DFJC, la direction générale de l'enseignement postobligatoire finalise actuellement, au titre de réponse du Conseil d'Etat au postulat de Monsieur le député Jean-Robert Yersin, une étude consacrée à l'évolution et au développement des sites de formation de l'enseignement gymnasial et professionnel selon des projections établies jusqu'à l'horizon 2025 - 2030.

Cette étude sera présentée très prochainement au Conseil d'Etat. Elle prend en compte les besoins des différentes filières de la formation postobligatoire et leur implantation régionale. A ce titre, l'Est vaudois représente un potentiel identifié et reconnu tant pour l'enseignement gymnasial que pour la formation professionnelle.

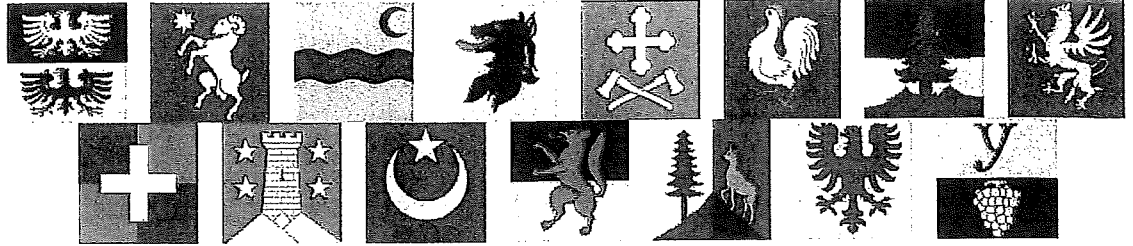
Dans l'attente de connaître les déterminations du Conseil d'Etat au sujet de l'étude susmentionnée, je vous prie de croire, Monsieur le syndic d'Aigle et député, Monsieur le syndic de Roche, à ma meilleure considération.

Le directeur général


Séverin Bez

Copie

- Mme Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat en charge du DFJC
- Municipalités de Bex, Ollon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus - Chessel, Rennaz, Gryon, Roche, Lavey-Morcles, Villeneuve, Leysin, Yvorne, Noville, Corbeyrier
- M. le Préfet du district d'Aigle



MUNICIPALITÉS DU DISTRICT D'AIGLE

Conseil d'Etat
Château cantonal
1014 Lausanne

1	2	3	4	5
R 14 FEV. 2011				
Rép.				

V/réf.
N/réf. AD/frc

Aigle, le 9 février 2011

Projet de gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 2 décembre dernier, les Syndics du District se réunissaient en assemblée à Roche. Ils ont abordé la question de gymnase dans l'Est vaudois et ont pris la position suivante, unanime, et qui vous est transmise en leur nom sous les signatures du syndic du chef lieu ainsi que de celui qui recevait la réunion.

En juin 2010, le département DFJC a annoncé que pour remédier à l'augmentation du nombre d'élèves dans le canton, il projette deux établissements dans l'Ouest lausannois et à Nyon.

Les syndics du district relèvent que la situation dans l'Est vaudois doit être similaire à celle du canton. De plus, ils constatent que le site du CESSEV n'est pas extensible.

La Commune d'Aigle vous a déjà proposé en date du 6 juillet quatre sites potentiels.

Notre région et tous ses représentants sont à votre disposition pour étudier ou soumettre des propositions et souhaitent vivement qu'un projet de gymnase se réalise dans le Chablais afin de décharger le site de Burier. Un tel projet devrait être réfléchi dès le départ sur une base intercantonale.

Dans l'espoir que cette correspondance retiendra votre attention et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de nos sentiments distingués.

Pour les Syndics du District d'Aigle


F. Borloz
Syndic d'Aigle et Député


A. Gremion,
Syndic de Roche

Copie : Municipalités de Bex – Ollon – Ormont-Dessous – Ormont-Dessus – Chessel – Rennaz – Gryon – Roche – Lavey-Morcles – Villeneuve – Leysin – Yverne – Noville – Corbeyrier
Préfet du district d'Aigle



Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Municipalité d'Aigle
Monsieur
Joseph Dévaud
Vice-président
Case postale 500
1860 Aigle

COPIE

1	2	3	4	5
R 13 AOUT 2010				
Rép.				

Lausanne, le 10 août 2010

Projet de gymnase dans l'Est vaudois


Monsieur le Vice-président,

C'est avec grand plaisir que j'ai pris connaissance, par votre courrier adressé au Conseil d'Etat en date du 6 juillet écoulé, de l'intérêt ferme manifesté par la Municipalité d'Aigle et, certainement, par les Municipalités de votre district pour la création d'un gymnase dans l'Est vaudois permettant de prendre en compte les ambitions de votre région, l'évolution de sa situation démographique et les besoins en matière de formation postobligatoire.

Je vous remercie de cet esprit d'ouverture et vous informe que le Conseil d'Etat sera saisi cet automne d'une demande d'étude d'implantation d'un établissement postobligatoire dont la nature, le volume et le calendrier doivent être définis par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire dans le cadre d'une étude en cours faisant suite aux projets de l'Ouest lausannois et de La Côte.

C'est dire que votre préoccupation est partagée et que le Conseil d'Etat ne manquera pas de prendre, en temps opportun, tout contact utile aux travaux préalables de conception du projet de création d'un gymnase dans l'Est vaudois.

Formant le vœu qu'un tel projet rencontre l'adhésion de votre district, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, à ma meilleure considération.


Anne-Catherine Lyon

Copie

- Conseil d'Etat de Vaud
- Municipalités du district d'Aigle
- M. Robert Jaggi, préfet du district d'Aigle
- ARDA (Association régionale pour le district d'Aigle)
- M. Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire



MUNICIPALITÉ D'AIGLE

Tél. 024 468 41 11
Fax 024 468 41 23
Chèques postaux 10-724-6
E-mail: administration@aigle.ch
Internet: www.aigle.ch
Case postale 500

V/réf.
N/réf. FB/frc

Au Conseil d'Etat
Place du Château
1014 Lausanne

Aigle, le 6 juillet 2010

(tout à l'ordre)

1	2	3	4	5
R - 8 JUL. 2010				
Rép.				

DFJC – Projet de gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Force est de constater que le nombre d'élèves est en augmentation (voir articles de presse annexés). Pour y remédier, le Département projette deux établissements dans l'Ouest lausannois et à Nyon.

A cet effet, nous nous permettons de vous communiquer nos remarques comme suit :

- La situation dans l'Est vaudois doit être similaire à celle du canton. De plus, les informations à notre disposition montrent que le site du CESSEV n'est plus extensible
- Au vu de ce qui précède, nous nous sommes penchés sur l'éventualité d'un site à Aigle notamment en prenant compte le fait que notre cité est un nœud ferroviaire important permettant de relier le Chablais et la Riviera
- Après une brève analyse ⇒ 4 sites représentent des potentialités intéressantes tout en étant proche de la gare

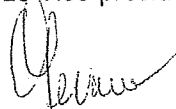
Dès lors, nous sommes volontiers à disposition pour une entrevue avec vos services afin de discuter plus amplement de ce projet.

Cette lettre ayant un intérêt régional évident, les Municipalités du district, la Préfecture et l'ARDA nous lisent en copie.

En espérant que cette lettre retiendra votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Vice-président :


J. Devaud



La Secrétaire :

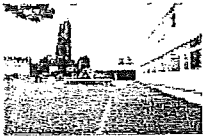

A. Décaillet

Annexe : ment.

Copies aux : Municipalités du district – Préfecture - ARDA

Le gymnase de Burier tire l'alarme

Infrastructures • Avec l'arrivée de son 1500ème élève, l'établissement scolaire de l'Est vaudois atteint sa limite en termes de capacité d'accueil. Une situation identique dans l'ensemble du canton, où tous les gymnases affichent complet.



Malgré des pavillons provisoires, qui sont devenus définitifs, et l'extension du bâtiment Enogone, le site de Burier est saturé.

Lors de l'agrandissement du bâtiment Enogone de Burier en 2006, le problème se posait déjà. Les gymnases arrivaient à saturation. Mais dans un souci d'économies financières, Anne-Catherine Lyon, Cheffe du département de la formation et de la jeunesse (DFJ), ne voulait pas entendre parler de nouvelles constructions tant que celles à disposition n'étaient pas remplies. Trois ans après, les bâtiments débordent. Tous les gymnases du canton affichent complet.

Un exemple parmi d'autres

Avec l'arrivée de son 1500ème élève, fêté il y a peu, la directrice du gymnase de Burier, Christine Schwab, tire la sonnette d'alarme: «Si nous devions dédoubler une classe, nous n'aurions pas les moyens de le faire, car nous n'avons plus de place à disposition. Nous avons atteint la limite en termes de capacité d'accueil. Et la situation est identique pour tous les établissements du canton».

La capacité maximum de l'établissement est de 63 classes. En 2006, il était question, à cause du manque de places, de plafonner à 65 classes. Or, en 2009, le gymnase de Burier compte 68 classes, dont 10 itinérantes qui ne possèdent pas de locaux attribués. Sans compter la salle des maîtres qui, prévue pour 120 personnes, doit accueillir 154 maîtres. «Dans l'idéal, il faudrait avoir 58 classes pour pouvoir fournir des locaux à tous et pour que le gymnase reste à une taille humaine. Nous arrivons à des situations critiques qui génèrent des tensions. Jusqu'à maintenant, nous avons pu les gérer, mais si le site augmente sa taille, cela ne sera plus possible», confie la directrice.

Statistiques mal évaluées?

Selon les statistiques émises en 2006, une «décroissance» était prévue à partir de 2009-2010, mais c'était sans compter la forte croissance démographique dans le canton, son dynamisme économique, son attractivité, sans oublier les accords bilatéraux. «Depuis la mise en place des accords bilatéraux, nous avons au moins une fois par mois une inscription d'un élève venant de l'étranger au gymnase», explique Christine Schwab. Un autre effet pervers est le temps. Entre le projet et la construction, le temps s'écoule et les classes se remplissent. Une fois la nouvelle construction en fonction, elle se retrouve déjà saturée.

Au canton, Anne-Catherine Lyon, annonce que le Conseil d'Etat vient de décider, le 11 novembre, de créer pour la rentrée 2010-2011 un nouveau gymnase dans l'Ouest lausannois, à l'avenue de Provence. Ces locaux seront loués pour 5 à 10 ans, durée qui permettra la construction d'un nouveau gymnase soit à Malley, soit à Renens. Quid de l'Est du canton? «Pour l'heure, nous allons étape par étape. Et c'est l'Ouest lausannois qui connaît la plus forte augmentation démographique. Mais, nous portons également une très forte attention sur l'Est du canton, car notre volonté est de développer harmonieusement le canton», précise la conseillère d'Etat. Reste que pour les années à venir, certains gymnasiens devront se déplacer à l'Ouest du canton.

Texte et photo: Sandra Giampetruzzi

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

[Accueil](#) > [Vaud & Régions](#) > [Contenu](#)

FORMATION | L'avenue de Provence, à l'ouest de la ville, accueillera à la prochaine rentrée le onzième établissement secondaire supérieur du canton. Pour informer la Municipalité, Anne-Catherine Lyon a envoyé un texto.



© ARC / JEAN-BERNARD SIEBER-A | Anne-Catherine Lyon a envoyé durant une séance du Conseil d'Etat un SMS à deux des municipaux lausannois pour les avertir de l'ouverture d'un gymnase provisoire dans l'ouest de la ville. Depuis le double mandat de Daniel Brélaz et d'Olivier Français, les séances de Municipalité ont été déplacées, et ont lieu le même jour que celles du Conseil d'Etat, c'est-à-dire le mercredi.

JULIEN PIDOUX | 12.12.2009 | 00:06

Dans moins d'un an, le canton de Vaud comptera un nouveau gymnase, dans l'Ouest lausannois. Et que fait le Conseil d'Etat quand il décide d'ouvrir un nouvel établissement à Montelly, certes provisoire, afin de prévenir les autorités lausannoises que 450 nouveaux élèves vont débarquer sur son territoire? Il envoie un SMS.

Anne-Catherine Lyon a en effet envoyé un texto à deux des municipaux – socialistes – de la capitale afin de leur annoncer «en live» la décision du Conseil d'Etat. En l'occurrence Oscar Tosato, directeur des Ecoles, et Silvia Zamora, en charge de la Culture, du Logement et du Patrimoine, ont été les premiers avertis.

Du coup, leur collègue radical Olivier Français s'est retrouvé mal pris lorsqu'il a fallu répondre à une question posée par une conseillère communale – radicale – sur le sujet. «J'ai appris pour ma part dans la presse qu'un gymnase provisoire allait ouvrir ses portes à la prochaine rentrée à Montelly», relève Olivier Français, directeur des Travaux, dont les services vont devoir procéder à des aménagements autour du futur